

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE - EXERCICE 2025



Rapport relatif au prix et à la
qualité du service public d'eau potable pour
l'exercice 2025 présenté conformément à l'article
L.2224 5 du code général des collectivités
territoriales.

DOCUMENT ÉTABLI LE 21.10.2026

SOMMAIRE

Edito	p. 3
Présentation générale	p. 4 > 7
Nos missions	p. 4
Notre périmètre	p. 5
Organisation administrative	p. 6
Les contrats de délégation	p. 7
Principales actualités 2025	p. 8
Population et abonnés	p. 9
Prélèvement de la ressource	p. 10 > 11
Protection de la ressource en eau	p. 12 > 13
Les actions en cours	p. 12
Projets à venir	p. 13
Production d'eau potable	p. 14 > 15
Échanges d'eau	p. 16 > 17
Les importations	p. 17
Les exportations	p. 17
Distribution et vente d'eau	p. 18 > 20
Consommation par les abonnés	p. 18
Autres volumes	p. 19
Bilan 2025	p. 20
Le patrimoine du service	p. 21
Indicateurs de performance	p. 22 > 27
Qualité de l'eau distribuée	p. 22
Protection de la ressource	p. 23
Indice de connaissance et gestion	p. 24
Performance du réseau	P. 25 > 27
Tarification de l'eau	p. 28 > 31
Modalités de tarification	p. 28
Facture type d'eau	p. 28 > 29
Évolution du prix au m ³	p. 30
Financement des investissements	p. 32
Actions de solidarités et de coopération décentralisées	p. 33 > 34
Annexes	p. 35 > 47



Réélu à la présidence du Syndicat en mars 2026, je me réjouis de poursuivre l'action engagée. **Les politiques menées ces dernières années produisent des résultats durables.** Ce rapport en témoigne. Il retrace notre mission en 2025 : produire, stocker et distribuer l'eau potable dans 61 communes, jusqu'au robinet de 54 000 abonnés. Pour cela, le Syndicat s'appuie sur 9 usines de production, une trentaine de réservoirs et près de 3 000 km de canalisations.

La sécheresse historique de l'été 2026 a rappelé à chacun combien l'eau est une ressource précieuse et fragile. De mai à septembre, la chaleur a fait baisser nos réserves par évaporation. Dans le même temps, la consommation des habitants et des entreprises augmentait. La quantité d'eau disponible a été mise sous tension. **Cela nous a démontré que l'eau potable n'est pas illimitée, et que rien n'est jamais acquis.**

Avec le réchauffement climatique, ces sécheresses vont se répéter. Elles confirment la pertinence des choix engagés depuis plusieurs années, dont l'année 2025 illustre la mise en œuvre. **Elles nous obligent aussi à aller plus loin.**

Nous avons d'abord renforcé nos capacités de stockage. Mis en service en juin 2025, le réservoir de La Gaultière, à Châteaubourg, permet de stocker 2 000 m³. Il sécurise l'alimentation de Noyal-sur-Vilaine, Châteaugiron, Domloup et Nouvoitou. À Erbrée, un réservoir de 400 m³ est en construction. Il desservira mieux Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Bréal-sous-Vitré et Mondevert.

Nous avons ensuite pris soin de notre patrimoine. Les châteaux d'eau stockent l'eau en hauteur. Ils assurent la pression de l'eau distribuée. Ils offrent aussi une réserve face aux pics de consommation ou à un incident. Ceux de Princé, Montautour et Balazé ont été entièrement rénovés, pour environ 1 million d'euros.

Nous avons aussi poursuivi la chasse aux fuites. Depuis 2021, 160 km de canalisations anciennes ont été remplacés, pour environ 6 millions d'euros par an. Le résultat est là : **sur 100 litres produits, 91,5 parviennent aujourd'hui aux usagers.** La moyenne nationale plafonne à 79 %. En France, plus d'un litre sur cinq se perd en fuites. Chez nous, moins d'un sur dix.

Enfin, la quantité ne suffit pas. Il faut aussi protéger la qualité de l'eau à sa source. **En 2024, nous avons fait le choix de créer, au sein même du Syndicat, un service dédié à la protection des ressources.** Il nous permet d'agir directement, avec nos propres équipes, autour des captages les plus sensibles. Ses actions sont détaillées dans les pages qui suivent.

Pour ce mandat, une équipe largement renouvelée m'accompagne, dont sept vice-présidents. Deux priorités guideront notre action.

La première est la quantité. Nos nouveaux réservoirs et le renouvellement des canalisations nous permettent de mieux stocker et de moins perdre. Mais l'été 2026 l'a montré : cela ne suffira pas sans une baisse des consommations. Lors du précédent mandat, un travail important a été mené avec les plus gros consommateurs du territoire. Ses résultats sont aujourd'hui reconnus de tous. Il faut désormais étendre cette démarche aux plus petits consommateurs et aux particuliers, pour consolider la dynamique engagée.

La seconde est la qualité. Nous poursuivrons les acquisitions de terrains et l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus protectrices. Nous mènerons aussi la révision des périmètres de protection du captage de la Valière. Avec un objectif : garantir durablement une eau de bonne qualité pour la santé humaine.

Ces défis sont passionnants autant qu'exigeants. Ils nous engagent et nous responsabilisent tous : élus, agents, partenaires et usagers. **Nous ne les relèverons qu'ensemble.**



Teddy REGNIER

Président du Syndicat
Eau des Portes de Bretagne

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

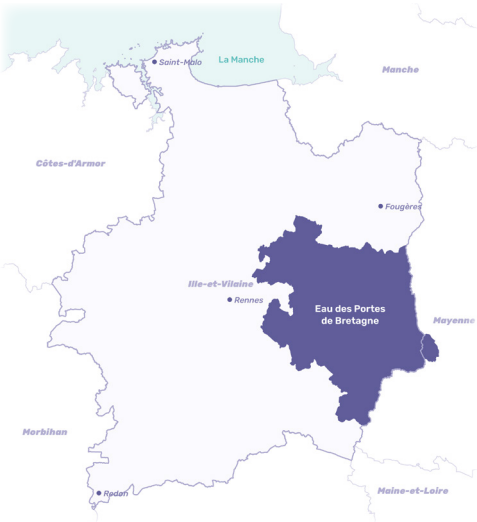
1. NOS MISSIONS

EAU des PORTES de BRETAGNE est le **Syndicat public** chargé de la compétence PRODUCTION, TRANSPORT et DISTRIBUTION d'eau potable sur un territoire de 61 communes appartenant aux Communautés de Communes de Liffré-Cormier Communauté, Vitré Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté et Laval Agglomération (pour St Cyr Le Gravelais).

Eau des Portes de Bretagne est garant de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire. Il se charge d'assurer la préservation des ressources souterraines et de surface et de les exploiter de manière optimale afin de répondre aux besoins en eau du territoire.

Le Syndicat assume :

- la compétence générale « Production d'eau potable » pour le compte des 4 intercommunalités composant son territoire, soit 61 communes.
- la compétence optionnelle « Distribution d'eau potable » pour les communes de Vitré Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, les communes de St Cyr le Gravelais et de la Bouëxière, soit 53 communes au total.



2. NOTRE PÉRIMÈTRE



COMPÉTENCES

- Production et distribution
- Production seule

4 EPCI MEMBRES
VITRÉ COMMUNAUTÉ
PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTÉ
LIFFRÉ CORMIER COMMUNAUTÉ
SIE LE PERTRE - ST CYR LE GRAVELAIS

61 COMMUNES

9 STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

56 000 ABONNÉS

145 000 HABITANTS

3 000 KM DE RÉSEAU

7 MILLIONS DE M³ CONSOMMÉS

EN CHIFFRES

- Intercommunalités**
- CA de Laval Agglomération
 - CA Vitré Communauté
 - CC Liffré-Cormier Communauté
 - CC Pays de Châteaugiron Communauté

- Limites**
- Limite Eau des Portes de Bretagne
 - Limite des communes
 - Limite département

Sources : Données : IGN Topo, Eau-PB (2024) ; (r) Eau-PB

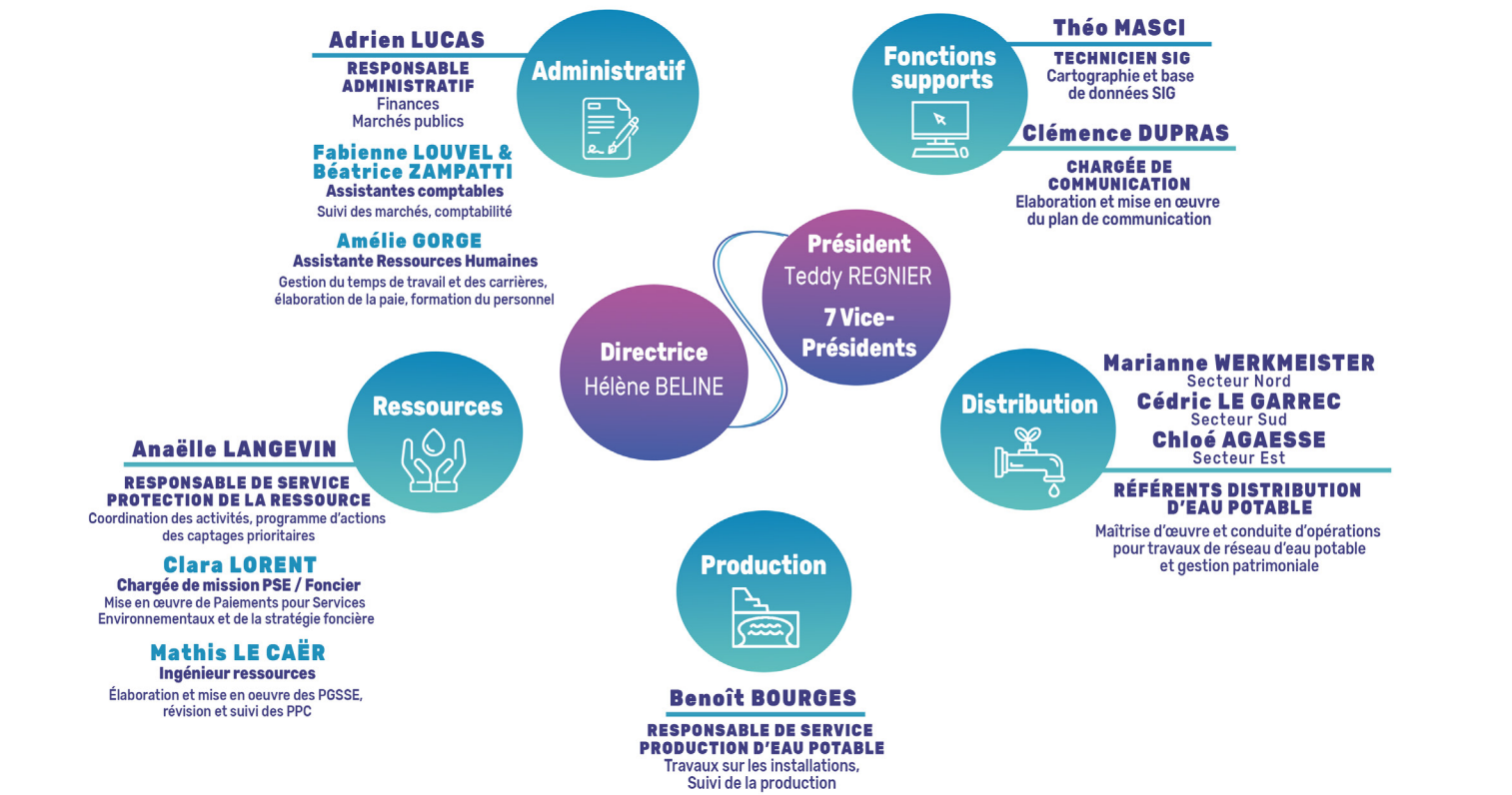
5 10 km

3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Eau des Portes de Bretagne est un service public. Les actions et programmes qu’il mène sont définis et validés par les **31 élus désignés par les EPCI membres**, les Délégués, qui siègent au sein du Comité Syndical, organe délibérant du Syndicat. En 2025, le Comité Syndical s’est réuni 5 fois.

Le Président du Syndicat est élu par ce même Comité syndical. Monsieur Teddy REGNIER est le Président du Syndicat depuis le 22 septembre 2020.

Vitré Communauté 15 DÉLÉGUÉS TITULAIRES 3 SUPPLÉANTS	Pays de Châteaugiron Communauté 7 DÉLÉGUÉS TITULAIRES 3 SUPPLÉANTS	Liffré-Cormier Communauté 7 DÉLÉGUÉS TITULAIRES 3 SUPPLÉANTS	SIE Le Pertre 2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES 1 SUPPLÉANT
--	--	--	---



En 2025, le Bureau Syndical, assemblée délibérante restreinte, était composé de **12 élus** qui représentent tous les adhérents :

1 Président, 5 Vice-présidents et 6 membres. Ils se réunissent plusieurs fois par an, soit 6 réunions en 2025, et délèguent certains travaux et études à différentes commissions et groupes de travail.

La Commission consultative du service d'eau potable (CCSPL) permet aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Elle se réunit au moins une fois par an, soit 1 réunion en 2025.



4. LES CONTRATS DE DÉLÉGATION

Eau des Portes de Bretagne est propriétaire de ses ouvrages de production, de ses réseaux de transfert et de distribution d'eau.

Il délègue l'exploitation des usines et la distribution de l'eau potable à deux sociétés privées **SAUR** et **VEOLIA Eau**.

Eau des Portes de Bretagne et ses délégataires sont liés par des contrats de délégation de service public, qui cadrent les obligations des délégataires, définissent les travaux à leur charge et leurs rémunérations. **Eau des Portes de Bretagne réalise un contrôle permanent des missions des délégataires.** Ce contrôle s'exerce notamment lors de Comités de pilotage trimestriels par l'examen d'un tableau de bord suivi de l'activité technique et clientèle.



NOM DU CONTRAT	NOM DU TITULAIRE	TYPE DE CONTRAT	DATE DE FIN
SIE CHATEAUBOURG	VÉOLIA	AFFERMAGE	31/12/2028
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2028
SI VAL D'IZÉ DISTRIBUTION	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2029
VITRÉ SUD	VÉOLIA	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	31/12/2028
SI MONT DE VILAINE	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2029
SYMEVAL PRODUCTION	VÉOLIA	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	31/12/2028
SI VAL D'IZÉ PRODUCTION	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2029

PRINCIPALES ACTUALITÉS 2025

NOUVEAU RÉSERVOIR À CHÂTEAUBOURG

Eau des Portes de Bretagne a identifié une fragilité sur l'alimentation en eau potable du secteur desservi par le réservoir du Clos Saint Pierre, situé entre Noyal-sur-Vilaine et Châteaugiron. Ce réservoir, d'une capacité de 2 000 m³, dessert les communes de Châteaugiron, Noyal-sur-Vilaine, Domloup, Nouvoitou et la zone d'activités au sud de Châteaubourg.

Les besoins journaliers sur ce secteur dépassent les volumes stockés, contraignant l'usine du Plessis Beucher à alimenter en direct une partie des habitants sur certaines périodes de la journée, ce qui fragilise la continuité de service.



Dans ce contexte, une étude de faisabilité a confirmé la nécessité de créer un ouvrage de stockage supplémentaire, au plus près des zones de consommation.

Le Syndicat a donc lancé, en 2024, la construction d'un nouveau réservoir à Châteaubourg, permettant de :

- Soulager le fonctionnement du réservoir du Clos Saint Pierre.
- Garantir l'autonomie d'alimentation de la zone industrielle de Châteaubourg.
- Sécuriser l'ensemble de la zone de distribution, notamment en cas de défaillance de l'usine (pollution, incident électrique...) ou de casse sur le réseau.

Le marché était composé de deux lots. Le lot 1, consacré au réservoir et à la surpression, a été réalisé par le groupement LE DU Industrie / CNR Construction / YAKHAD Architecture, pour un montant de 1 032 057 € HT. Le lot 2, consacré à la conduite de transfert, a été réalisé par le groupement SATEC / OUEST TP, pour un montant de 724 867,50 € HT.

Le nouveau réservoir a été mis en service début juin 2025 et inauguré le 26 juin par le Syndicat.

RÉHABILITATION DES RÉSERVOIRS

Certains réservoirs, vieillissants ou dégradés, du territoire d'Eau des Portes de Bretagne font l'objet d'un programme de réhabilitation en travaux de génie civil et de mise aux normes de sécurité.

Dans le cadre de son schéma directeur, le Syndicat a identifié les ouvrages pouvant nécessiter une intervention, puis, a fait appel à l'entreprise Sixense Group pour établir un diagnostic de génie civil et de mise en conformité.

Le rapport a mis en évidence un besoin sur 12 réservoirs :

- 10 réservoirs à réhabiliter :
- À Balazé, Princé, Montautour, la « Cocardière » à Montreuil-des-Landes, la « Petite Lande » à Erbrée, « Noyal 2000 » à Noyal sur Vilaine, « la Grange » et la « Baratière » à Vitré, Saint-M'Hervé et Argentré-du-Plessis
- 2 réservoirs à démolir :
- « Noyal Bourg » à Noyal-sur-Vilaine et « Beaulieu » à Vitré (déjà déconnecté du réseau)

Les travaux sont organisés en 3 tranches, afin d'être répartis

sur plusieurs années pour correspondre au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité, avec une enveloppe d'environ 1 million d'euros par tranche.

La tranche 1, concernant les réservoirs de Princé, Montautour et Balazé a commencé en août 2025.



POPULATION ET NOMBRE D'ABONNÉS

En 2025, le service public d'eau potable a desservi **56 446 abonnés** représentant une population de 119 839 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,12 habitants/abonné).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS	
NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS EN 2024	55 085 ABONNÉS
NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS EN 2025	56 446 ABONNÉS
<i>Dont abonnés domestiques en 2025</i>	<i>56 418</i>
<i>Dont abonnés non domestiques en 2025</i>	<i>28</i>
VARIATION EN %	+ 2,47%

19,7
abonnés / km
> densité linéaire d'abonnés en 2025
(nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement)

126
m³ / abonnés
> consommation moyenne par abonné en 2025
(consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés)

84,2
m³ / abonnés
> consommation moyenne par abonné domestique en 2025
(consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés)

DONNÉES 2024 :
19,3
ab/km
▲ en hausse / 2024

126,2
m³ / abonnés
▼ en baisse / 2024

81,9
m³ / abonnés
▲ en hausse / 2024

⁽¹⁾ La population desservie est calculée sur la base des données INSEE : population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019.

PRÉLÈVEMENT DE LA RESSOURCE

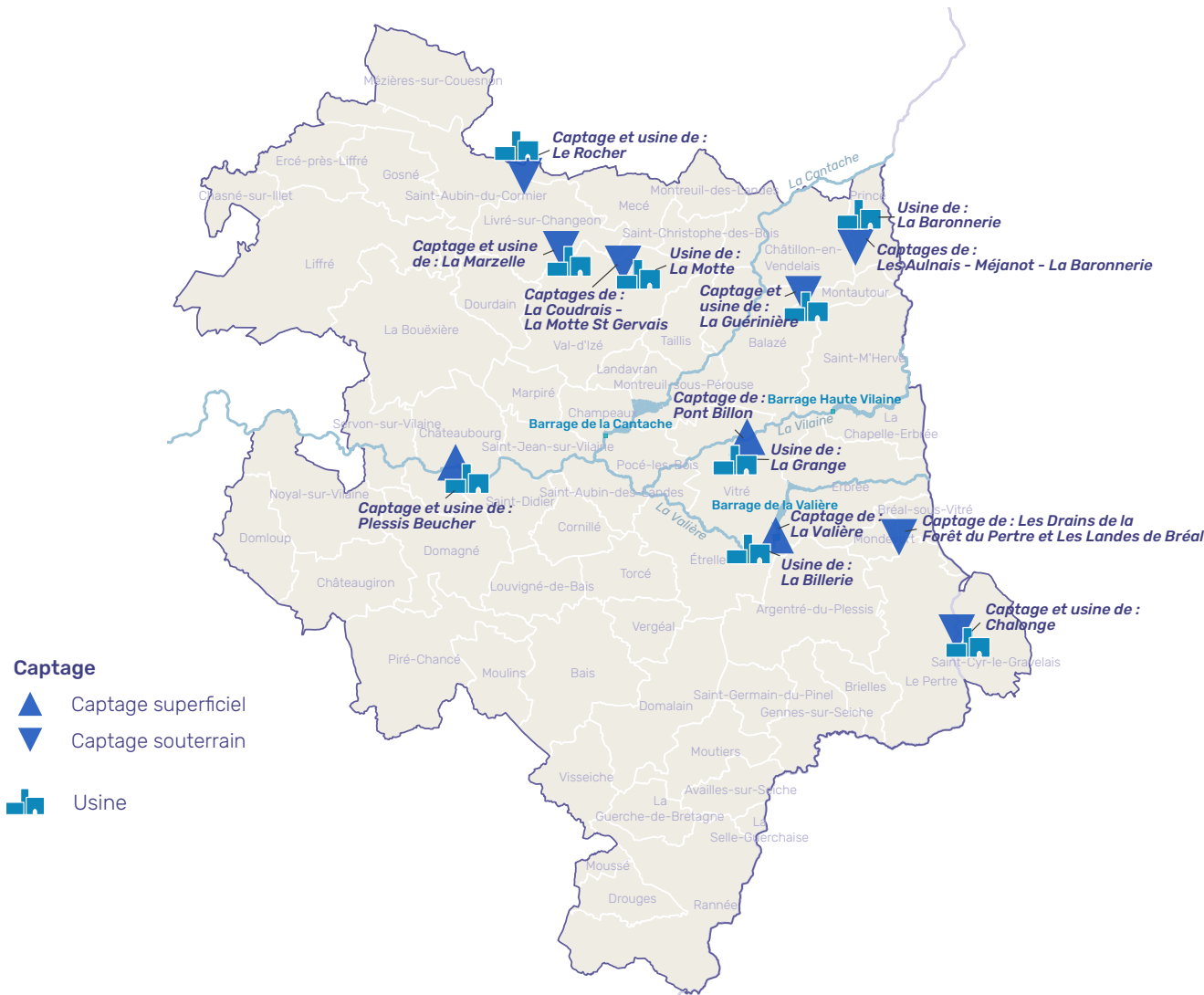
- Sur son territoire, Eau des Portes de Bretagne prélève de l’eau sous deux formes :
- l’eau de surface, dite superficielle qui est puisée dans les rivières et les retenues d’eau.
 - l’eau souterraine, qui est puisée dans les nappes phréatiques (puits et forages).

1. POINTS DE CAPTAGE

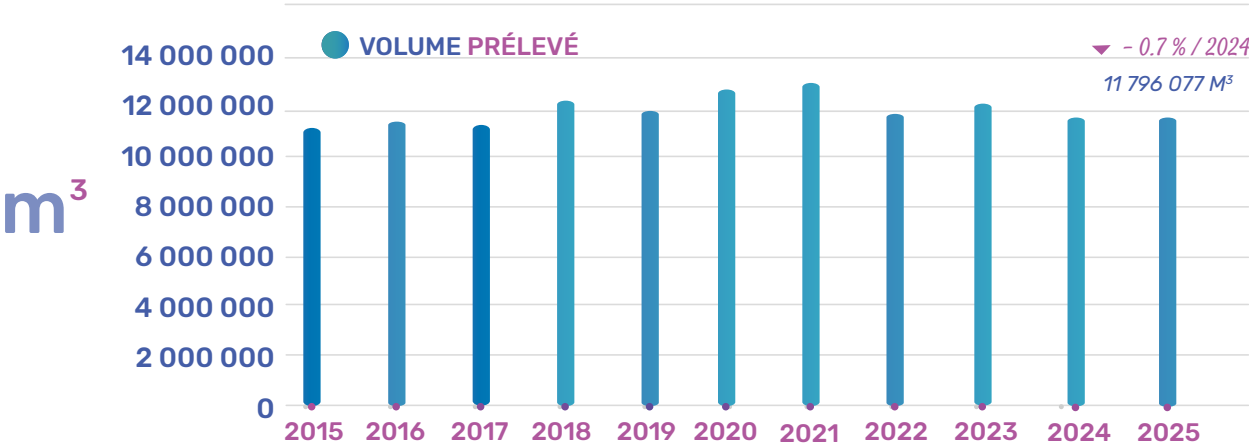
94 %
DES RESSOURCES EN EAU
PROVIENNENT DES COURS D'EAU
DE LA VILAINE ET DE LA VALIÈRE.

10
POINTS DE CAPTAGE
D'EAU SOUTERRAINE

3
POINTS DE CAPTAGE
D'EAU SUPERFICIELLE



RESSOURCE	Volume prélevé en 2023 (m³)	Volume prélevé en 2024 (m³)	Volume prélevé en 2025 (m³)	Variation 2024/2025 en %	Indice p. 108.3 d'avancement de la protection de la ressource en 2025 (en %)
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS					
Puits le Chalonge Eau souterraine	56 135	52 533	52 911	0,7%	100
SYMEVAL PROD					
Drains de la Forêt du Pertre et Lande de Breal Eau souterraine	131 134	128 394	149 920	16,8%	100
Prise d'eau de Pont Billon (SYMEVAL) Eau de surface	2 629 775	1 280 043	1 533 601	19,8%	100
Retenue de La Valière (La Partie qui alimente La Grange) Eau de surface	1 193 707	2 107 750	1 863 421	-11,6%	100
Plessis Beucher (prise d'eau) Eau de surface	4 082 964	3 885 051	4 129 921	6,3%	100
Retenue de la Valière (barrage) Eau de surface	3 635 563	3 919 596	3 614 840	-7,8%	100
SI MONT DE VILAINE					
Forage de La Baronnerie Eau souterraine	49 731	56 586	48 344	-14,6%	100
Puits de La Guérinière Eau souterraine	120 510	120 832	92 353	-23,6%	100
Puits de Méjanot Eau souterraine	33 434	48 377	1 570	-96,8%	100
Puits des Aulnais Eau souterraine	36 148	34 914	42 485	21,7%	100
SI VAL D'IZÉ PRODUCTION					
Forage de la Coudrais Eau souterraine	45 559	53 015	52 124	-1,7%	100
Puits de la Marzelle Eau souterraine	39 583	41 505	46 883	13,0%	100
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION					
Puits du Rocher Eau souterraine	73 082	88 082	91 523	3,9%	100
TOTAL	12 175 786	11 881 251	11 796 077	-0,7%	-



2. BILAN 2025 Service Protection de la ressource

Le service protection des ressources, est en charge d'assurer les missions d'**accompagnement des agriculteurs et riverains à proximité des captages** pour en assurer la protection, notamment via le suivi et l'actualisation des périmètres de protection, la réalisation des plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), l'animation des démarches captages prioritaires et des paiements pour services environnementaux ainsi que le déploiement de la stratégie foncière.

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Eau des Portes de Bretagne est l'un des premiers syndicats d'eau potable à avoir mis en place **une politique de paiement pour services environnementaux (PSE)** avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et du SMG Eau 35. En 2022, 18 agriculteurs se sont engagés pour 5 ans dans cette démarche sur les captages de La Valière, Princé et Chalonge.

Le PSE rémunère les agriculteurs pour les actions qu'ils mènent en faveur de la restauration ou du maintien des écosystèmes participant à la préservation de la qualité de l'eau : les cultures à bas niveau d'intrants, la mise en herbe des zones humides, le désherbage mécanique du maïs.

En 2025, cette politique a permis de verser 91 835€ aux agriculteurs du territoire.

Adhésion à Terres de Sources :



Depuis septembre 2024, Eau des Portes de Bretagne a intégré le dispositif Terres de Sources, un label porté par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans une transition vers des pratiques plus durables, au service de la qualité de l'eau et de notre alimentation.

À travers ce programme, les exploitants bénéficient d'un accompagnement technique et financier et peuvent accéder à de nouveaux débouchés, notamment dans la restauration collective et accéder à des filières de commercialisation pour les cultures de vente.

En 2025, 11 agriculteurs en filières blé meunier et sarrasin se sont **engagés dans la démarche**, dont 9 exploitations en agriculture biologique et 2 en agriculture conventionnelle. Depuis leur adhésion, le prix de vente de leurs productions agricoles, sous le label Terres de Sources, a progressé de 15 à 20 %.

Les PGSSE captage

Le PGSSE (Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux) est un outil d'analyse des risques sur le système de production et/ou de distribution d'eau potable, depuis la ressource, jusqu'aux robinets des consommateurs.

Cet outil se découpe en trois volets : le PGSSE captage, le PGSSE production et le PGSSE distribution.

En 2025 et au début de l'année 2026, les PGSSE des sept captages souterrains du Syndicat ont été élaborés puis validés par le Comité syndical. Il reste désormais à réaliser les PGSSE des trois captages superficiels

Les documents sont téléchargeable dans la rubrique "Préservation de la ressource" de notre site internet.

Révision du périmètre de protection de la Valière

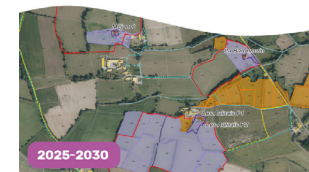
Chaque captage est entouré de périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée), définis avec des prescriptions, plus ou moins importantes selon la distance du captage. Ces périmètres peuvent être révisés lorsque cela est nécessaire (ancienneté, évolution des parcelles, etc.)

Créé il y a près de 50 ans, le Périmètre de Protection du Captage (PPC) de la Valière fait l'objet d'une révision depuis septembre 2021.

Après plusieurs phases d'études et de concertation des acteurs du territoire, l'hydrogéologue agréé a validé la proposition de nouveaux périmètres de protection du Syndicat en juin 2025.

Depuis, le dossier a été remis à l'Agence Régionale de Santé pour validation avant le lancement de l'enquête publique.

L'élaboration de la stratégie foncière :



Pour protéger durablement les ressources en eau, le Syndicat a engagé une politique foncière depuis 2020. Afin de la renforcer, le Syndicat a construit en 2024, une **stratégie foncière avec un objectif fort d'acquérir 30 ha par an d'ici à 2030** sur les zones de captages en mobilisant un panel d'outils fonciers.

En 2025, le Syndicat a acquis 20,2 ha de parcelles situées dans les zones de captage.

Ces parcelles, actuellement libres d'exploitants, seront mises à disposition d'agriculteurs et exploitées selon des pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau.

La plaquette de présentation de la stratégie foncière est téléchargeable dans la rubrique "Préservation de la ressource" de notre site internet.

PROJET À VENIR

Elaboration des BRCE

Suite à la fusion des Syndicats d'eau potable du territoire et la mise en œuvre de sa stratégie foncière, Eau des Portes de Bretagne a hérité de nombreuses parcelles et baux agricoles. **En 2025, la collectivité est propriétaire de 146,6 hectares de parcelles, exploités par 20 agriculteurs.**

Le Syndicat souhaite, en 2026, harmoniser ces contrats et **mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales (BRCE).**

Ces clauses permettront de privilégier des pratiques agricoles favorables à la préservation de la qualité de l'eau sur les parcelles exploitées par des agriculteurs, situées dans les périmètres de protection des captages.

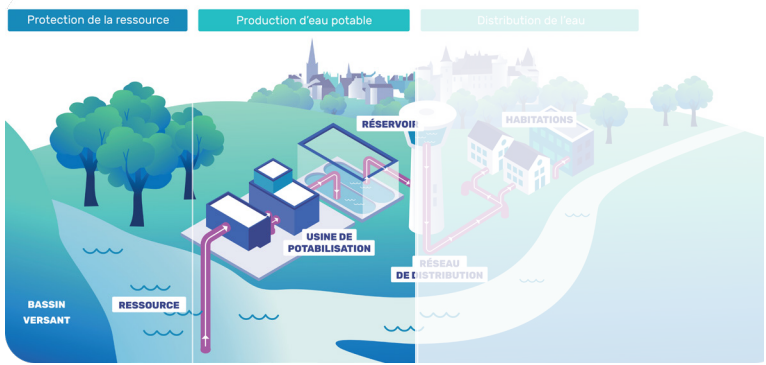
Renouvellement PSE Valière

2026 marquera la fin des cinq années du premier dispositif PSE mis en place par le Syndicat sur l'Aire d'Alimentation du captage de la Valière.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau, **le dispositif sera renouvelé pour cinq années supplémentaires.** Comme le dispositif précédent, ce PSE reposera sur un engagement contractuel volontaire entre les agriculteurs et la collectivité.

Il **rémunérera trois types de services environnementaux rendus par les agriculteurs** : l'implantation de cultures à bas niveau d'intrants, la mise en herbe des zones humides et le recours au désherbage mécanique du maïs.

PRODUCTION D'EAU POTABLE



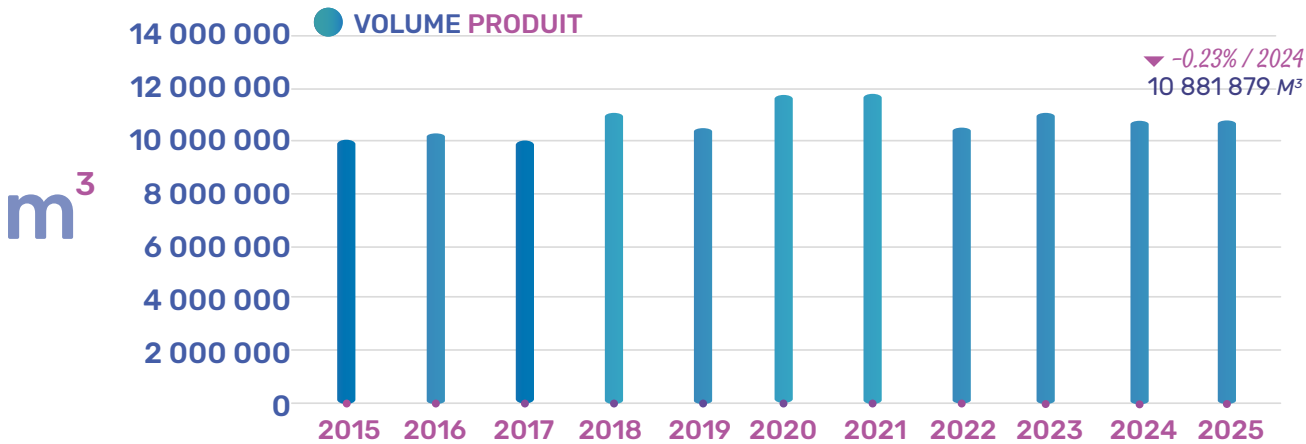
Le Syndicat produit environ 11 millions de m³ essentiellement à partir de 3 usines d'eau potable. Ces dernières produisent 95% de l'eau du territoire par an.

Il possède également six autres petites usines.

3 USINES
PRODUISENT 95 %
DE L'EAU DU TERRITOIRE



SITE DE PRODUCTION	Volume produit en 2023 (m³)	Volume produit en 2024 (m³)	Volume produit en 2025 (m³)	Variation 2024/2025 en %
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS				
Usine de traitement Le Chalonge	55 603	51 469	56 495	9.77%
SYMEVAL PROD				
Usine de traitement La Grange	3 523 522	3 196 726	3 252 700	1.75%
Usine de Traitement La Billerie	3 207 057	3 531 861	3 303 040	-6.48%
Usine de Traitement Plessis Beucher	3 813 785	3 631 974	3 833 534	5.55%
SI MONT DE VILAINE				
Usine de traitement La Baronnerie	121 734	140 560	87 750	-37,57%
Usine de traitement La Guérinière	120 465	116 927	90 494	-22,61%
SI VAL D'IZÉ PRODUCTION				
Usine de Traitement La Motte Saint Gervais	79 228	108 636	111 147	2,31%
Usine de Traitement La Marzelle	39 583	41 505	46 883	12,96%
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION				
Usine de Traitement du Rocher	78 513	90 041	85 726	-4,79%
TOTAL	11 032 355	10 907 053	10 881 879	-0,23 %



ÉCHANGES D'EAU

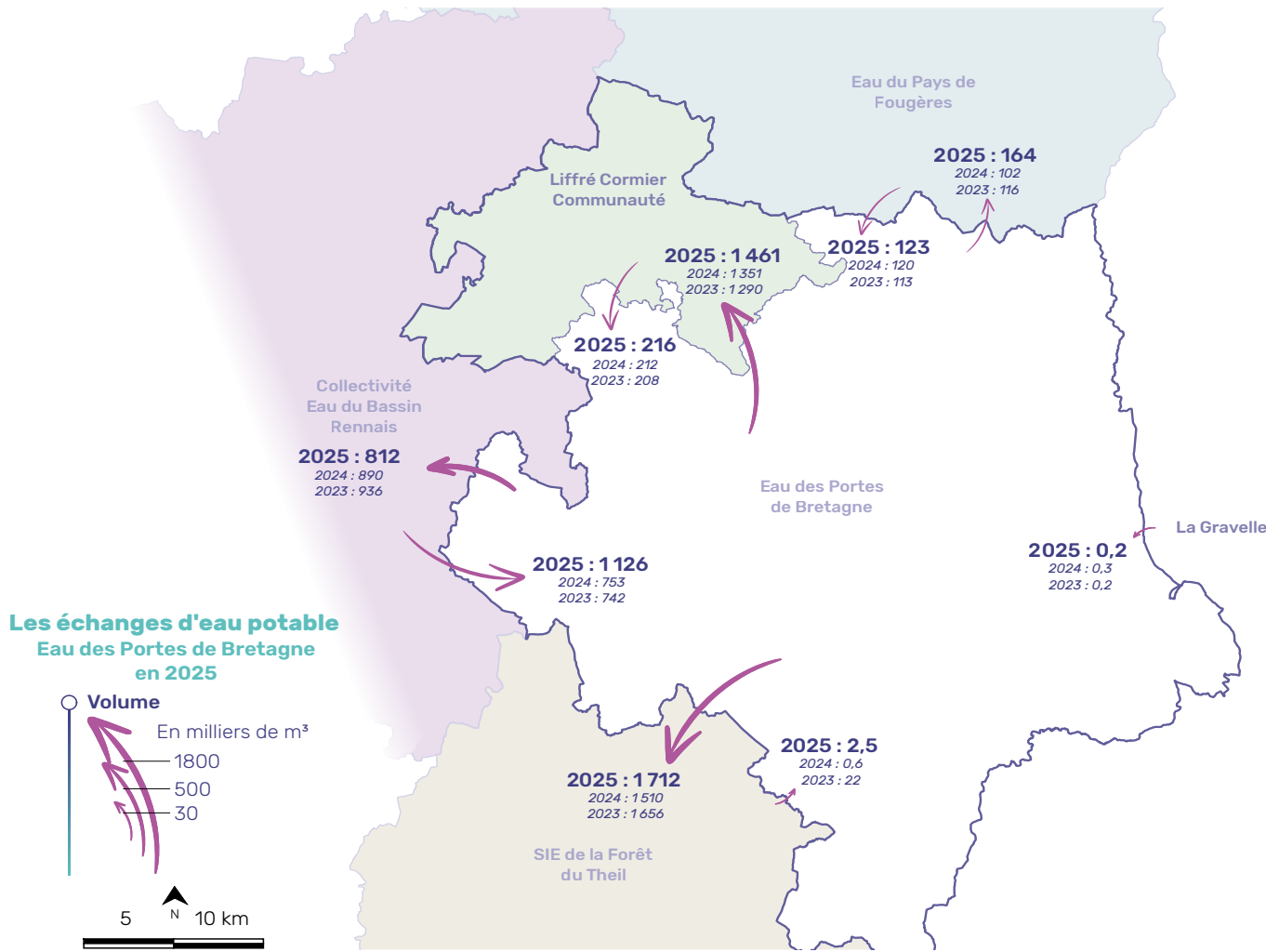
En année normale, les ressources du Syndicat Eau des Portes de Bretagne sont suffisantes pour alimenter les usagers de son territoire et une partie du territoire du Syndicat Eau de la Forêt du Theil.

Une interconnexion entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eau des Portes de Bretagne permet d'assurer un secours en cas d'arrêt d'une usine de production.

Sur le même principe, Eau des Portes de Bretagne peut secourir Eau du Pays de Fougères en cas de besoin.

En 2025, les importations d'eau en provenance du Bassin rennais ont augmenté afin de préserver les ressources d'Eau des Portes de Bretagne pendant la période de sécheresse de juillet à septembre.

Les exportations vers Eau de la Forêt du Theil ont augmenté de 200 000 m³ entre 2024 et 2025 pour préserver les captages souterrains de ce Syndicat voisin.



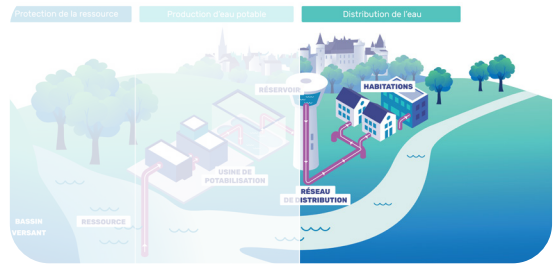
1. LES IMPORTATIONS

SERVICE	Fournisseur	Volume acheté en 2023 (m³)	Volume acheté en 2024 (m³)	Volume acheté en 2025(m³)	Variation 2024/2025 en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2025 (en %)
SIE Chateaubourg	EFT	1 249	84	-	-100,0%	100
SIE Mont de Vilaine	LA GRAVELLE	260	312	188	-39,7%	100
SYMEVAL Prod	EPF	-	-	-	0,0%	100
SYMEVAL Prod	CEBR	281 897	284 915	572 509	100,9%	100
SIE Mont de Vilaine	LCC	208 098	212 464	216 030	1,7%	100
SIE Mont de Vilaine	CEBR	460 137	468 578	553 870	6,2%	100
SIE Mont de Vilaine	EPF	113 012	120 225	123 261	2,5%	100
VITRE SUD	EFT	20 894	574	2 478	331,7%	100
TOTAL		1 085 547	1 087 152	1 468 336	35,1%	-

2. LES EXPORTATIONS

SERVICE	Bénéficiaire	Volume exporté en 2023 (m³)	Volume exporté en 2024 (m³)	Volume exporté en 2025 (m³)	Variation 2024/2025 en %
SIE Chateaubourg	CEBR Acigné	307 783	287 300	331 269	15,3%
SIE Chateaubourg	CEBR Nouvoitou Brécé				
SIE Chateaubourg	LCC	293 633	340 064	340 525	0,1%
SIE Chateaubourg	EFT		15	0	-100,0%
SYMEVAL Prod	EFT	1 616 240	1 497 270	1 693 572	13,1%
SYMEVAL Prod	EPF	116 408	101 918	163 887	60,8%
SYMEVAL Prod	LCC	205 625	196 989	221 874	12,6%
SYMEVAL Prod	CEBR Cesson + Acigné	420 124	390 419	264 668	-32,2%
SIE Mont de Vilaine	CEBR	208 098	212 464	216 030	1,7%
SIE Mont de Vilaine	LCC	653 825	678 844	764 286	4,3%
VITRE SUD (EX EX-SIEFT)	EFT	39 660	13 146	18 009	37,0%
VAL D'IZE DISTRI	LCC	135 771	134 631	134 682	0,0%
TOTAL		3 997 167	3 853 060	4 092 712	6,2%
TOTAL		3 326 570	3 997 167	4 148 802	7,7%

DISTRIBUTION ET VENTE D'EAU

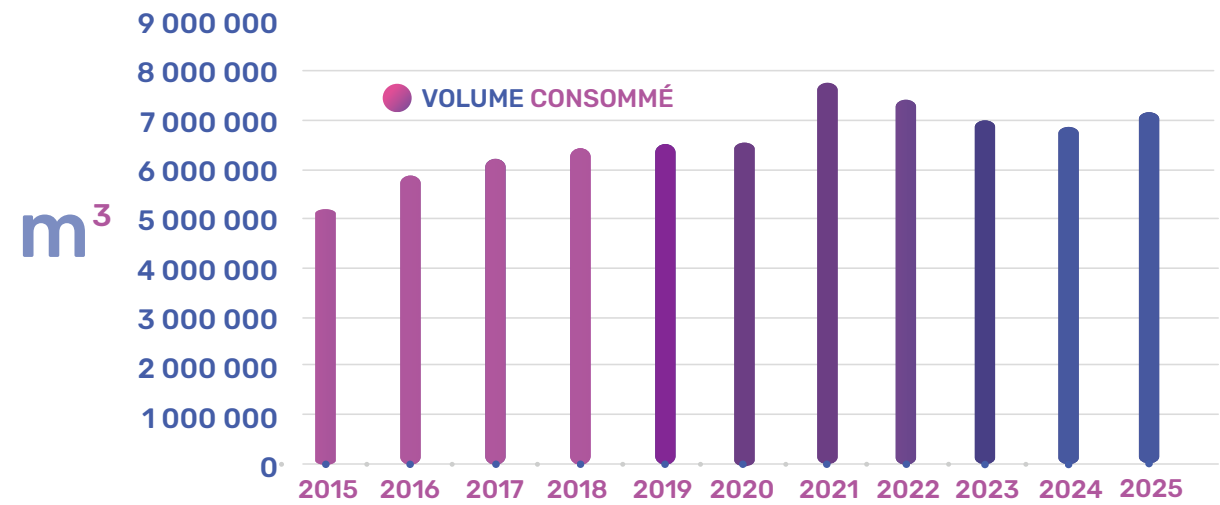


1. CONSOMMATION PAR LES ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique.

La catégorie "autres abonnés" désigne les usagers dont la consommation est supérieure à 10 000 m³ par an.

ABONNÉS	Volume consommé en 2023 (m³)	Volume consommé en 2024 (m³)	Volume consommé en 2025 (m³)	Variations en %
Abonnés domestiques	4 521 890	4 508 812	4 750 178	5,35%
Autres abonnés	2 492 189	2 443 234	2 357 522	-3,51%
TOTAL vendu aux abonnés	7 014 079	6 952 046	7 107 700	2,24%

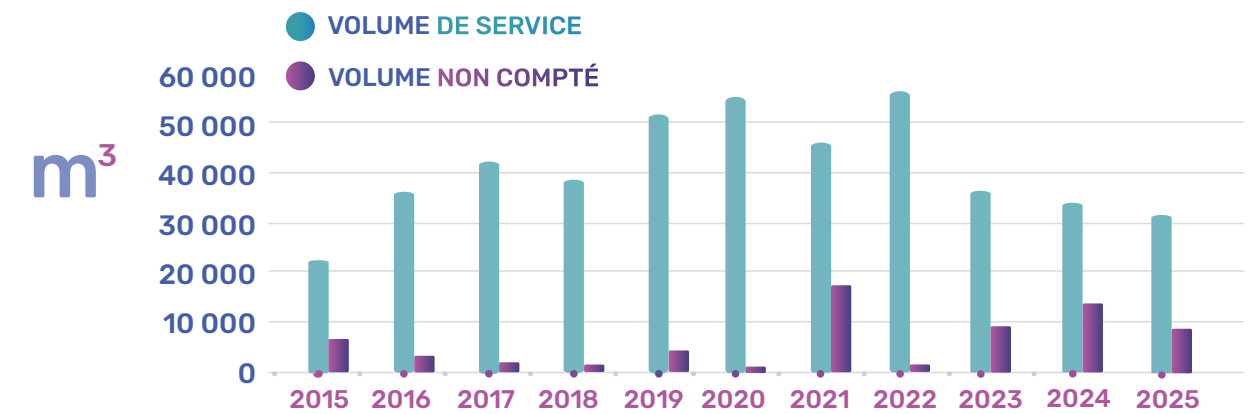


2. AUTRES VOLUMES

Pour garantir la qualité de l'eau distribuée et le bon fonctionnement des installations, l'exploitant utilise des **volumes d'eau dits "de service"** : nettoyage des réservoirs d'eau potable, rinçage des nouvelles canalisations, analyses permanentes de l'eau par les capteurs qualité.

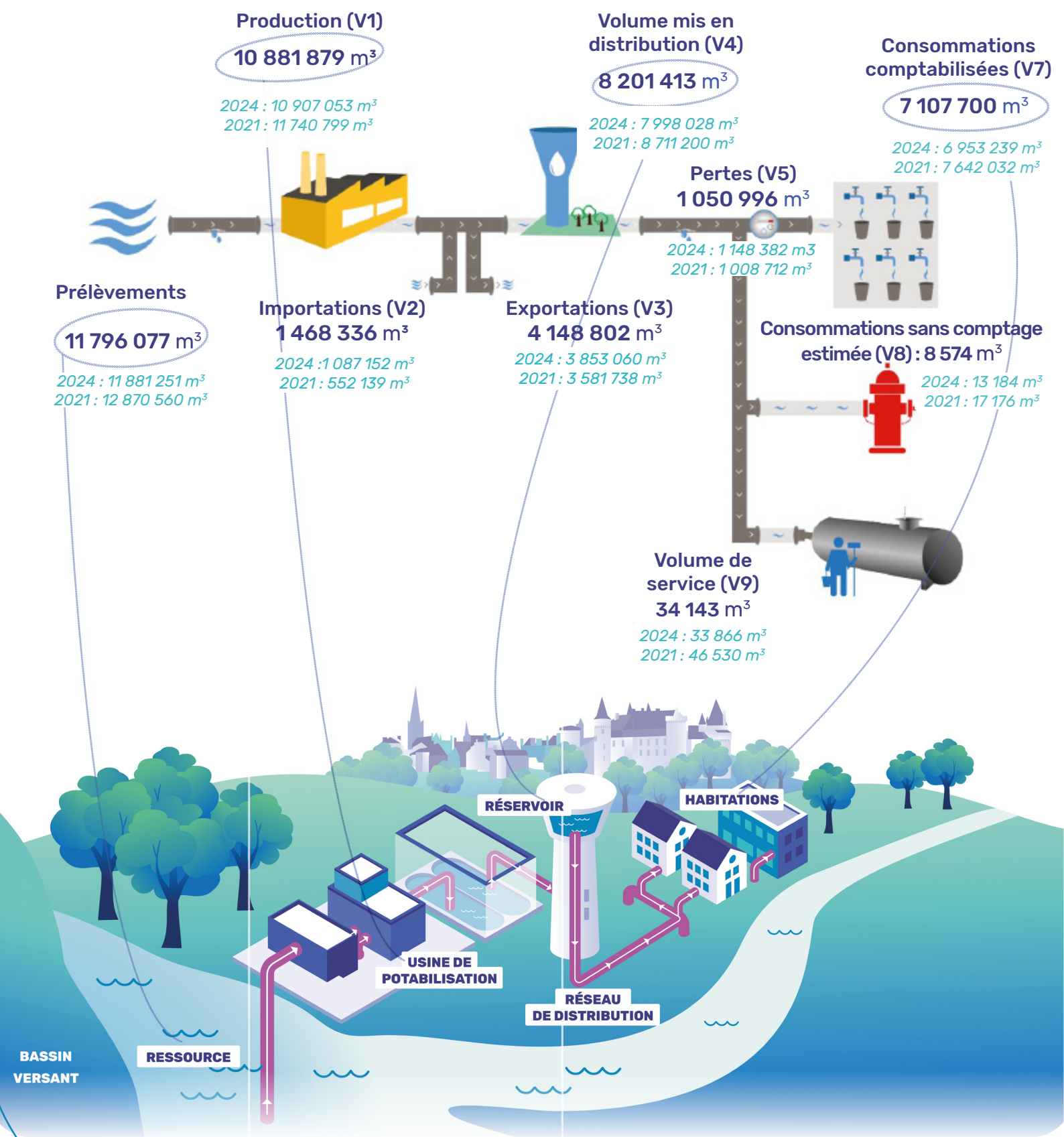
Les services d'incendie et de secours utilisent des **volumes d'eau dits "non comptés"**, pour la maintenance des poteaux incendie et les interventions d'urgence.

	Exercice 2023 (m³)	Exercice 2024 (m³)	Exercice 2025 (m³)	Variations 2024/2025 en %
Volume consommé sans comptage	9 891	13 184	8 574	-35%
Volume de service	37 073	33 866	34 143	0,8%
TOTAL	46 964	47 050	42 717	-9,2%



3. BILAN 2025

Distribution et vente d'eau



LE PATRIMOINE DU SERVICE

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
LINÉAIRE de RÉSEAUX (hors branchements) en km	2 843,48	2 860,15	2 869,52
NOMBRE de RÉSERVOIRS	42	42	42
VOLUME de STOCKAGE	23 227	23 227	23 227
NOMBRE de COMPTEURS ABONNÉS	57 884	58 428	61 465
NOMBRE TOTAL de BRANCHEMENTS	48 277	48 721	49 297
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0	0	0
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	0	0	0

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.



Dans le cadre de la gestion patrimoniale de son réseau, Eau des Portes de Bretagne réalise tout au long de l'année des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable afin d'améliorer le rendement et garantir la continuité du service.

À titre d'exemple, en octobre 2025, 1 180 mètres de conduites ont été renouvelés à Taillis, entre les lieux-dits La Gilouardais et La Maudionnais.

Les anciennes conduites, des années 70, initialement en PVC, ont été remplacées par des conduites en PEHD électrosoudées.

Réalisé par l'entreprise Pigeon TP, ce chantier a duré un mois.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS						
Analyses	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024	Réalisés en 2025	Conformes en 2025
Paramètres microbiologiques	278	278	312	311	334	334
Paramètres physicochimiques	310	309	334	331	357	356

TAUX DE CONFORMITÉ			
Analyses	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
Conformité bactériologique (P 101.1)	100,00%	99,68%	100,00%
Conformité physico-chimique (P 102.1)	99,68%	99,10%	99,72%

2. PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

indice d'avancement

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action	20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture	60%	Arrêté préfectoral	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté				

POUR L'ANNÉE 2025

L'INDICE GLOBAL
D'AVANCEMENT DE PROTECTION
DE LA RESSOURCE EST DE
100 %



En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

3. INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est calculé pour chaque périmètre de contrat d'affermage selon un total de **120 POINTS**.

L'obtention de 40 points pour les parties concernant le plan (A) et l'inventaire (B) des réseaux est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites en annexe, et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

POINTS OBTENUS ET VALEUR DE L'INDICE :

NOMBRE DE POINTS OBTENUS EN 2025															
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	TOTAL
SIE CHÂTEAUBOURG	10	5	10	OUI	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	10	5	10	OUI	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
SI VAL D'IZÉ DISTRIBUTION	10	5	10	OUI	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
VITRÉ SUD	10	5	10	NON	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
SI MONT DE VILAINE	10	5	10	NON	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110

détail des critères et des points attribués en annexe, p. 46

4. PERFORMANCE DU RÉSEAU

4.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

INDICATEURS	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau (P104.3)	91,2%	90,5%	91,5%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	10,6 m³ / jour / km	10,3 m³ / jour / km	10,7 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	86,9%	86,0%	87,2%

4.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

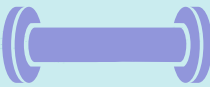
4.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

POUR L'ANNÉE 2025
LE RENDEMENT DU RÉSEAU
EST DE

91,5 %

▲ 2024 : 90,5 M³ / J / KM



en France : 79,2 %
en Ile et Vilaine : 87,2 %

POUR L'ANNÉE 2025

L'INDICE LINÉAIRE
DES VOLUMES NON COMPTÉS EST DE

1,04 M³/J/KM

▼ 2024 : 1,14 M³ / J / KM

en France : 3,0 m³/j/km²
en Ile et Vilaine : 1,22 m³/j/km²

POUR L'ANNÉE 2025

L'INDICE LINÉAIRE
DE PERTES EN RÉSEAU EST DE

1,00 M³/J/KM

▲ 2024 : 1,09 M³ / J / KM

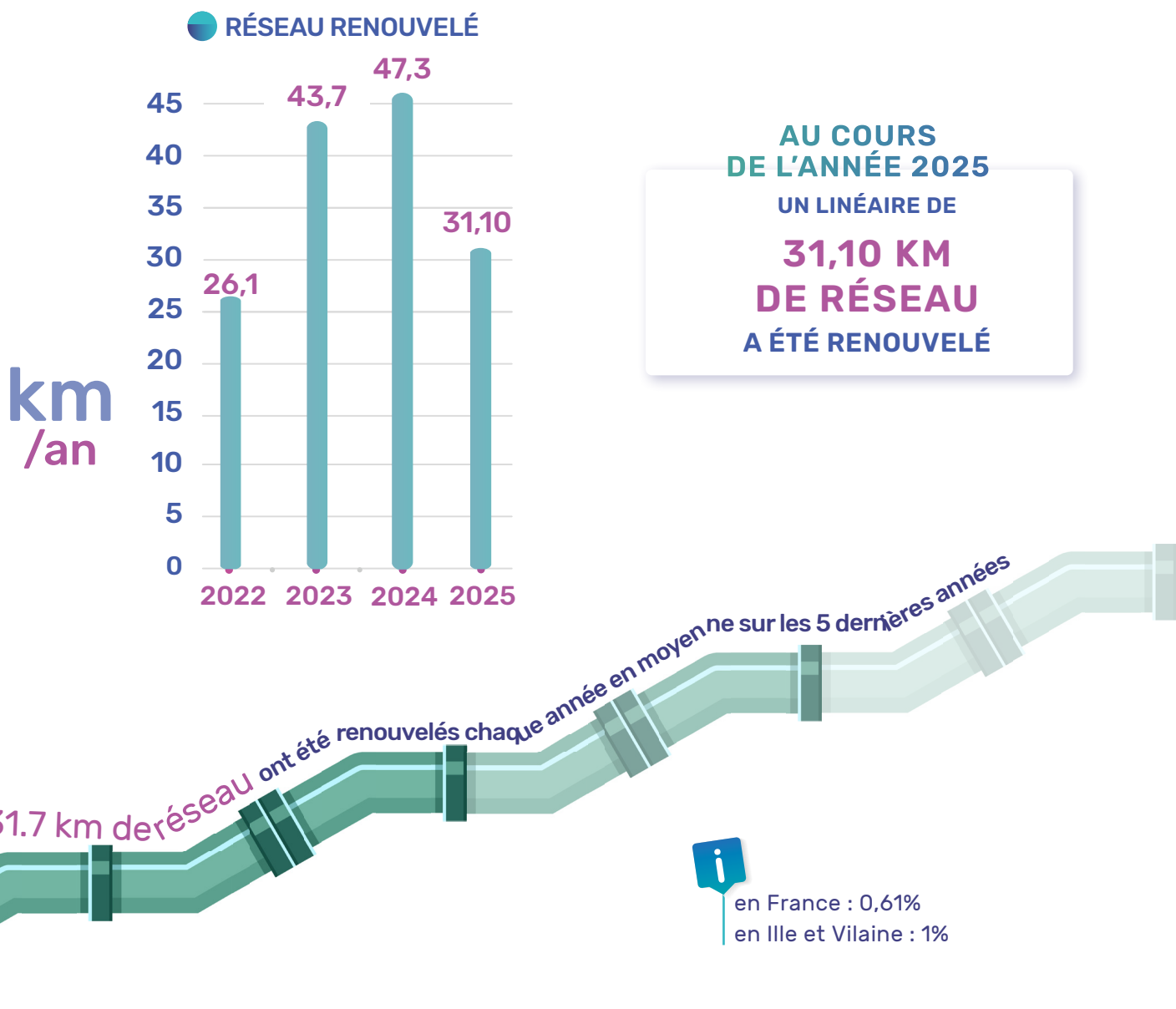
en France : 3 m³/j/km²
en Ile et Vilaine : 1,18 m³/j/km²

4.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2025, le TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT des réseaux d'eau potable est donc de **1.11 %**.



4.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est **une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance**, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le TAUX D'OCCURRENCE des interruptions de service non programmées est donc de **3.21 interventions / 1000 abonnés**.

4.6 Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 JOURS OUVRÉS** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

4.7 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

En 2025, le NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ÉCRITES REÇUES se compte au nombre de **72**.

4.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que **les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite**. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	203 989,66 €	178 743,00 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	23 880 479,00 €	23 544 131,00 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,85%	0,76%

POUR L'ANNÉE 2025

181 interruptions de service non programmées

ont été dénombrées

▼ 2024 : 232 interruptions



POUR L'ANNÉE 2025

LE TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI EST DE :



▲ 2024 : 99 %

POUR L'ANNÉE 2025

LE TAUX DE RÉCLAMATIONS EST DE :

1,28%

pour 1 000 abonnés

▲ 2024 : 0,69%

TARIFICATION DEL'EAU

1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une **PART PROPORTIONNELLE** à la consommation de l'abonné.
Elle peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite **PART FIXE**, ou part abonnement.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

détail des tarifs appliqués
en annexe, p. 34 à 41.

2. FACTURE TYPE D'EAU (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

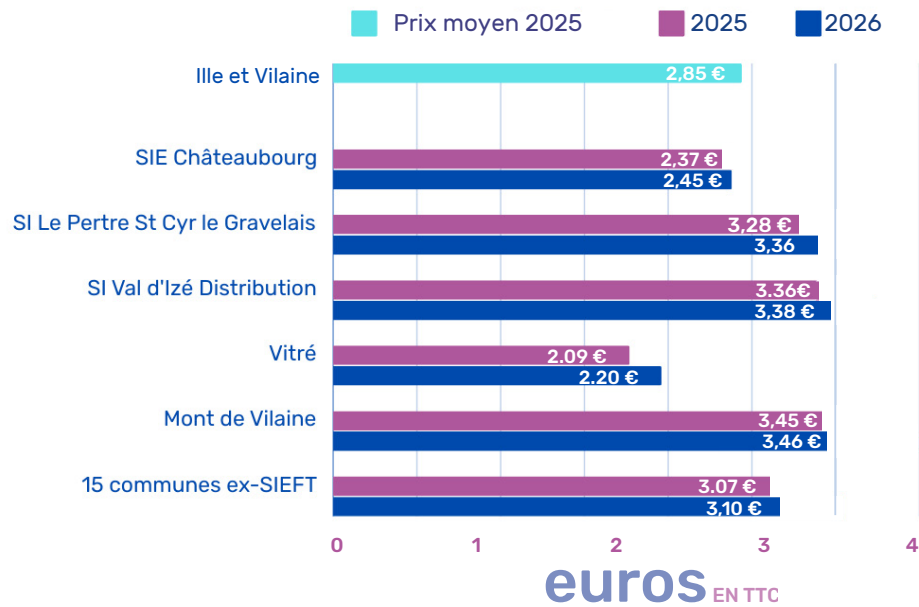
Service	Montants	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
SIE Chateaubourg	Part de la collectivité	130,71 €	134,12 €
	Part de l'exploitant	97,18 €	102,87 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	42,00 €	41,40 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	14,84 €	15,31 €
	Total HT	269,89 €	278,39 €
	Total TTC	284,74 €	293,70 €

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	Part de la collectivité	113,47 €	124,14 €
	Part de l'exploitant	217,90 €	217,01 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	42,00 €	41,40 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	20,54 €	21,04 €
	Total HT	373,37 €	382,55 €
	Total TTC	393,91 €	403,59 €
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	Part de la collectivité	150,98 €	153,55 €
	Part de l'exploitant	189,75 €	189,82 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	42,00 €	41,40 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	21,05 €	21,16 €
	Total HT	382,73 €	384,77 €
	Total TTC	403,78 €	405,93 €
VITRÉ	Part de la collectivité	195,71 €	209,12 €
	Part de l'exploitant	-	-
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	42,00 €	41,40 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	13,07 €	13,78 €
	Total HT	237,71 €	250,52 €
	Total TTC	250,79 €	264,30 €
SI MONT DE VILAINE	Part de la collectivité	166,56 €	169,08 €
	Part de l'exploitant	183,68 €	182,98 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	42,00 €	41,40 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	21,57 €	21,64 €
	Total HT	392,24 €	393,46 €
	Total TTC	413,81 €	415,10 €
15 communes ex-SIEFT	Part de la collectivité	307,40 €	311,59 €
	Part de l'exploitant	-	-
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	42,00 €	41,40 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	19,22 €	19,41 €
	Total HT	349,40 €	352,99 €
	Total TTC	368,62 €	372,41 €

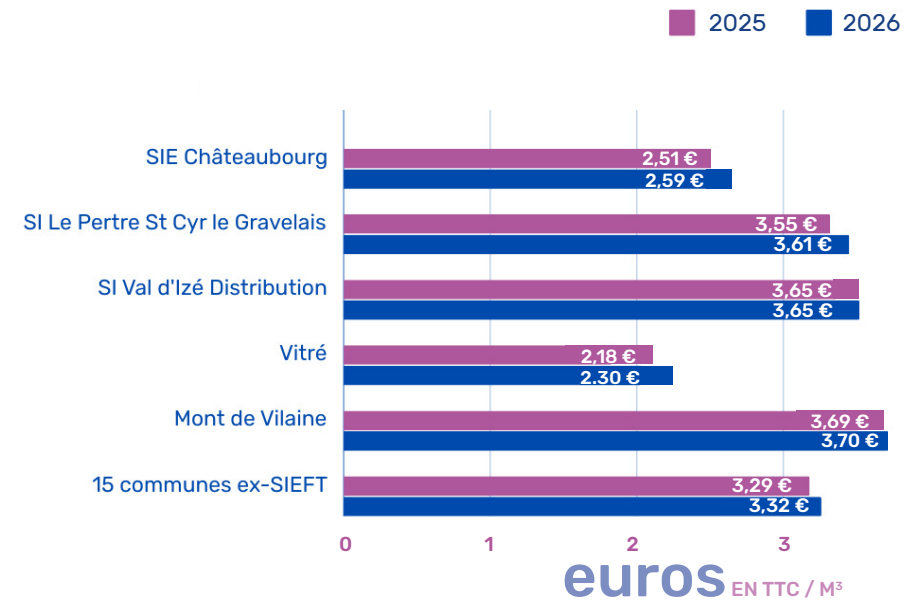
3. ÉVOLUTION DU PRIX AU M3

Les tarifs de l’eau potable sur le périmètre du Syndicat sont issus des anciens Syndicats de distribution du territoire. En 2020, Eau des Portes de Bretagne a étendu ses compétences à la distribution d’eau potable. Le Syndicat a alors défini sa stratégie de convergence tarifaire, afin d’harmoniser les tarifs de l’eau potable sur l’ensemble de son territoire à horizon 2029.

Base : facture 120 m³



Base : facture 90 m³



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

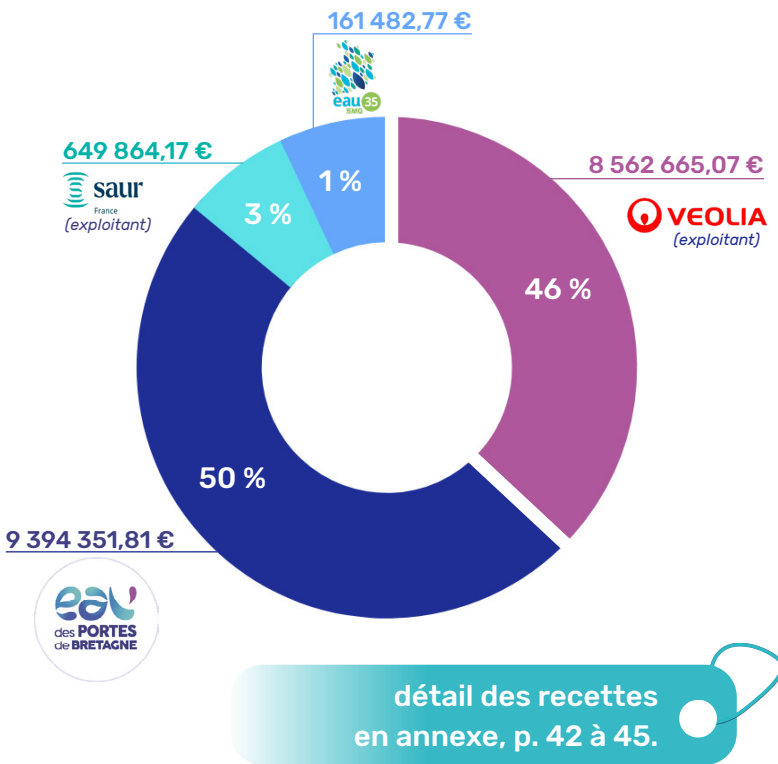
1. RECETTES

1.1 Recette de la facture d'eau

Les recettes principales du Syndicat sont issues de la facturation de l’eau aux usagers.

Ces recettes sont utilisées pour réaliser les investissements sur les infrastructures de production et de distribution de l’eau potable.

POUR L'ANNÉE 2025
LE TOTAL DES RECETTES PERÇUES
PAR EAU DES PORTES DE BRETAGNE
S'ÉLÈVE À :
9 394 351,81 €



1.2 Subventions perçues

Nos principaux organismes financeurs :



ACTIONS	FINANCEURS	2024	2025
Subventions Contrat territorial	Agence de l'eau, SMG 35, Région Bretagne	126 500 €	85 700 €
Financement dispositif PSE	Agence de l'eau	55 100 €	70 000 €
Remboursement intérêts emprunt (SMG Eau35)	SMG 35	82 100 €	50 200 €
Autres subventions (service production)	SMG 35	63 800 €	35 300 €

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	8 980 953,08 €	9 758 252,00 €

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2025 :

- Gestion patrimoniale des réseaux : 4 109 013 €
- Travaux neufs et urgents (réseaux) : 2 333 319 €
- Construction réservoir ZI Chateaubourg : 1 253 795 €
- Construction réservoir Erbrée : 240 558 €



3. DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

		Exercice 2024	Exercice 2025
(1) Encours de la dette en € au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 562 564,11 €	3 297 623,00 €
(2) Epargne brute annuelle en €		3 899 831,10 €	3 963 650,80 €
(3) Durée d'extinction de la dette en années		0,7 ANS	0,9 ANS
Montant remboursé en €	en capital	416 176,91 €	398 765,00 €
	en intérêts	61 488,48 €	54 552,00 €

(1) L'encours de la dette publique désigne le **montant total des emprunts qui restent à rembourser** à une date donnée par l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale)

(2) L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) des collectivités territoriales correspond à **la différence entre leurs recettes réelles de fonctionnement et leurs dépenses réelles de fonctionnement** (intérêts de la dette inclus).

Elle sert d'abord à rembourser le capital de la dette en cours, puis à financer les nouveaux investissements de la collectivité.

(3) La **durée d'extinction de la dette** se définit comme **la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service** si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle.

4. AMORTISSEMENT

L'amortissement désigne la constatation comptable de la perte de valeur irréversible subie par une immobilisation (bâtiments, matériel, véhicules, logiciels, subventions d'équipement versées) du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence.

Il se traduit par une opération croisée :

- Une dépense de fonctionnement (**dotation aux amortissements**), qui réduit le résultat de l'exercice.
- Une recette d'investissement, qui permet à la collectivité ou à l'organisme public d'« épargner » des ressources financières propres en vue de renouveler le matériel à terme

POUR L'ANNÉE 2025

LA DOTATION
AUX AMORTISSEMENTS A ÉTÉ DE

3 980 834,33 €

▼ 2024 : 3 773 142,00 €



ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES

dans le domaine de l'eau

1. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS *à un fond de solidarité*

Cet indicateur a pour objectif de **mesurer l'implication sociale du service**. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

EN 2025

**LE SERVICE A ACCORDÉ DES
ABANDONS DE CRÉANCES POUR UN
MONTANT TOTAL DE :**

270€*

2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

L'article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités issu de la Loi OUDIN permet aux EPCI et syndicats mixtes de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% des ressources affectées aux budgets de leurs services.

En 2025, le Syndicat a décidé d'accorder des aides aux associations suivantes pour un montant total de **20 000 €** :

➤ **Association Burkina 35** : 10 000 €, pour la création d'un forage avec pompe dans le village de KOEGUEMSIN, quartier ZINOOGUIN sur la commune de BOALA.

➤ **Association Avunid** : 10 000 €, pour la création de 3 forages équipés de pompes à énergie solaire dans le canton de GAMESEVA au TOGO.

Association Burkina 35

Création d'un forage avec pompe dans le village de KOEGUEMSIN, quartier ZINOOGUIN sur la commune de BOALA.



ANNEXES

MODALITÉS DE TARIFICATION

SIE CHÂTEAUBOURG

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	20,00 €	20,00 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 200 m³	0,9226 €	0,9510 €	3,08%
De 201 à 1 000 m³	0,7546 €	0,7990 €	5,88%
De 1 001 à 10 000 m³	0,6916 €	0,7574 €	9,51%
> 10 001 m³	0,6026 €	0,6910 €	14,67%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,330 €	0,320 €	-3,03%
Redevance consommation réseaux potable (Agence de l'eau)	0,020 €	0,025 €	25,00%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	27,64 €	27,98 €	1,23%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 200 m³	0,0823 €	0,0833 €	1,22%
De 201 à 1 000 m³	0,1082 €	0,1095 €	1,20%
De 1 001 à 10 000 m³	0,0976 €	0,0988 €	1,23%
> 10 001 m³	0,0929 €	0,0940 €	1,18%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,4972 €/m³	0,5408 €/m³	8,77%
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00%

SIE LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	55,08 €	46,98 €	-14,71%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 200 m³	0,4866 €	0,6430 €	32,14%
> à 201 m³	0,5847 €	0,6830 €	16,83%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,330 €	0,320 €	-3,03%
Redevance consommation ré-seaux potable (Agence de l'eau)	0,020 €	0,025 €	25,00%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	37,37 €	36,96 €	-4,91%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 200 m³	0,374 €	0,370 €	-4,84%
> à 201 m³	0,280 €	0,277 €	-5,09%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	1,1304 €/m³	1,1304 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5 %	0,00 %

SIVAL D'IZE DISTRIBUTION

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	58,51 €	53,71 €	-8,20%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 40 m³	0,7706 €	0,8320 €	7,97%
De 41 m³ à 200 m³	0,7706 €	0,8320 €	7,97%
> 200 m³	0,576 €	0,6700 €	18,04%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,330 €	0,320 €	-3,03%
Redevance consommation ré-seaux potable (Agence de l'eau)	0,020 €	0,025 €	25,00%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	43,38 €	43,45 €	0,16%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 40 m³	0,223 €	0,223 €	0,00%
De 41 m³ à 200 m³	0,372 €	0,372 €	0,00%
> 200 m³	0,297 €	0,298 €	0,34%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,8974 €	0,8974 €	0,00%
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00%

VITRÉ

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe usagers domestiques	31,00 €	34,93 €	12,68%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 120 m³	1,3726 €	1,4516 €	5,76%
De 121 m³ à 30 000 m³	1,3976 €	1,4706 €	5,22%
> 30 000 m³	1,3286 €	1,4186 €	6,77%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,330 €	0,320 €	-3,03%
Redevance consommation réseaux potable (Agence de l'eau)	0,020 €	0,025 €	25,00%
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00%

SIE MONTS DE VILAINE

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	45,00 €	45,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 200 m³	1,013 €	1,034 €	2,07%
De 201 m³ à 500 m³	0,793 €	0,839 €	5,80%
> 500 m³	0,613 €	0,704 €	14,84%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,330 €	0,320 €	-3,03%
Redevance consommation réseaux potable (Agence de l'eau)	0,020 €	0,025 €	25,00%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	37,42 €	37,20 €	-0,79%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 200 m³	0,6190 €	0,6150 €	-0,65%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,5998 €	0,5998 €	0,00%
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00 %

SYMEVAL PRODUCTION

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
VEG Interne			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,250 €	0,250 €	0,00%
VEG externe (CEBR)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €	0,350 €	0,00%
VEG externe (L2C)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €	0,350 €	0,00 %
VEG externe (SMPBC)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €/m³	0,350 €	0,00 %
VEG externe (SIEFT)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €	0,350 €	0,00%
Part proportionnelle - autres tarifs (€ HT/m³)			
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0401 €	0,0472 €	17,71%
Part du délégataire			
VEG interne			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4465 €	0,4307 €	-3,54%
VEG externe (CEBR)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4465 €	0,4307 €	-3,54%
VEG externe (L2C)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4465 €	0,4307 €	-3,54%
VEG externe (SMPBC)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4465 €	0,4307 €	-3,54%
VEG externe (SIEFT)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4465 €	0,4307 €	-3,54%
Part proportionnelle - autres tarifs (€ HT/m³)			
Py ((Tarif Production/ Achat d'eau)	0,0000 €	0,0050 €	0,00%
Taux de TVA			
	5,5%	5,5%	0,00%

15 COMMUNES EX-SIEFT

TARIFS	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe Usagers domestiques	74,89 €	75,24 €	0,48%
Part fixe usagers > 150 000 m³	74,89 €	75,24 €	0,48%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 150 000 m³	1,9376 €	1,9696 €	1,65%
> 150 000 m³	1,3916 €	1,4806 €	6,39%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,330 €	0,320 €	-3,03%
Redevance consommation réseaux potable (Agence de l'eau)	0,020 €	0,025 €	25,00%
Taux de TVA (1)			
	5,5%	5,5%	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

SIE CHATEAUBOURG

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 872 636,37 €	2 610 115,71 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	526 980,00 €	528 450,00 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	741 257,46 €	802 597,46 €
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	52 391,75 €	54 478,88 €
Recette de vente d'eau en gros	217 078,40 €	229 618,40 €
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	-113 109,56 €
Total recettes de ventes d'eau	2 830 972,23 €	3 529 222,01 €
Total des recettes	2 830 972,23 €	3 529 222,01 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	3 017 873,34 €	3 093 150,79 €
<i>Dont abonnements</i>	785 815,15 €	806 020,05 €
Recette de vente d'eau en gros	334 013,68 €	438 240,20 €
Total recettes de ventes d'eau	3 351 887,02 €	3 531 390,99 €
SMG35	641 118,58 €	119 005,34 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	641 118,58 €	119 005,34 €
Total des recettes Exploitant	3 993 005,60 €	3 650 396,33 €

SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	86 836,69 €	105 845,45 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	51 181,70 €	51 256,81 €
Recette de vente d'eau en gros	1 131,50 €	1 219,25 €
Régularisation des ventes d'eau	778,52 €	13 622,20 €
Total recettes de ventes d'eau	88 746,71 €	120 686,90 €
Total des recettes	88 746,71 €	120 686,90 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	86 836,69 €	105 845,45 €
<i>Dont abonnements</i>	51 181,70 €	51 256,81 €
Recette de vente d'eau en gros	1 131,50 €	1 219,25 €
Total recettes de ventes d'eau	778,52 €	13 622,20 €
SMG35	88 746,71 €	120 686,90 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	88 746,71 €	120 686,90 €
Total des recettes (hors collectivité)	89 525,23 €	134 309,10 €

SIVAL D'IZÉ DISTRIBUTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	260 880,75 €	295 714,56 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	138 266,21 €	140 131,60 €
Régularisation des ventes d'eau	-8 559,82 €	5 246,55 €
Total recettes de ventes d'eau	252 320,93 €	300 961,11 €
Total des recettes	252 320,93 €	300 961,11 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	176 517,10 €	169 103,22 €
<i>Dont abonnements</i>	104 183,40 €	104 455,16 €
Recette de vente d'eau en gros	215 529,09 €	183 393,32 €
Total recettes de ventes d'eau	392 046,19 €	352 496,54 €
SMG35	43 268,90 €	-557,63 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	43 268,90 €	-557,63 €
Total des recettes (hors collectivité)	435 315,09 €	351 938,91 €

VITRÉ

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	914 305,02 €	1 246 854,81 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	886 610,46 €	948 288,15 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	270 573,17 €	316 135,06 €
Recette de vente d'eau en gros	747,68 €	1 076,03 €
Régularisation des ventes d'eau	-107 601,70 €	4 800,15 €
Total recettes de ventes d'eau	1 694 061,46 €	2 201 019,14 €
Total des recettes	1 694 061,46 €	2 201 019,14 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	0,00 €	0,00 €
<i>Dont abonnements</i>	0,00 €	0,00 €
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement		42 828,78 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	0,00 €	42 828,78 €
Total des recettes (hors collectivité)	0,00 €	42 828,78 €

SI MONT DE VILAINE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	651 726,11 €	
<i>Dont abonnements domestiques</i>	213 780,32 €	
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	0,00 €	
Dont abonnements non domestiques	0,00 €	
Recettes de vente d'eau en gros	11 012,47 €	
Régularisation des ventes d'eau	38 444,80 €	
Total recettes de vente d'eau	701 183,38 €	0,00 €
Total des recettes	701 183,38 €	0,00 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	644 066,37 €	
<i>Dont abonnements</i>	175 056,84 €	
Recette de vente d'eau en gros	660 259,14 €	
Total recettes de ventes d'eau	1 304 325,51 €	
SMG35	72 373,14 €	
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	72 373,14 €	0,00 €
Total des recettes (hors collectivité)	1 376 698,65 €	0,00 €

SYMEVAL Production

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recette de vente d'eau en gros	679 975,95 €	758 668,90 €
Régularisation des ventes d'eau	7 753,11 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	687 729,06 €	758 668,90 €
Total des recettes	687 729,06 €	758 668,90 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recette de vente d'eau en gros	4 811 581,28 €	5 031 274,08 €
Total recettes de ventes d'eau	4 811 581,28 €	5 031 274,08 €
Total des recettes (hors collectivité)	4 811 581,28 €	5 031 274,08 €

SI VAL D'IZE PRODUCTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recette de vente d'eau en gros	37 323,75 €	39 254,75 €
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	37 323,75 €	39 254,75 €
Total des recettes	37 323,75 €	39 254,75 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recette de vente d'eau en gros	89 771,08 €	83 094,46 €
Total recettes de ventes d'eau	89 771,08 €	83 094,46 €
Total des recettes (hors collectivité)	89 771,08 €	83 094,46 €

15 communes ex-SIEFT

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 491 422,04 €	1 640 641,53 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	519 245,94 €	555 540,85 €
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	597 992,86 €	609 436,21 €
Recette de vente d'eau en gros	260 839,22 €	248 356,62 €
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	2 271 507,20 €	2 444 539,00 €
Total des recettes	2 271 507,20 €	2 444 539,00 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	0,00 €	0,00 €
<i>Dont abonnements</i>	0,00 €	0,00 €
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
SMG35	163 021,08 €	0,00 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	163 021,08 €	0,00 €
Total des recettes (hors collectivité)	163 021,08 €	0,00 €

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

		NOMBRE DE POINTS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<div>oui : 5 points</div> <div>non : 0 point</div>
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<div>oui : 10 points</div> <div>non : 0 point</div>
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	<div>oui : 5 points</div> <div>non : 0 point</div>
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution





eauportesbretagne.fr  02 99 74 50 15  contact@eauportesbretagne.fr

Maison de l'eau - Parc du Castel 35220 Châteaubourg

Directeur de publication : T. REGNIER, Président
Conception et rédaction : service communication - C. DUPRAS
Impression sur papier à fibres certifiées PEFC par l'imprimerie
Imprimerie des Hauts de Vilaine en 220 exemplaires.
Crédits photos et illustrations : Eau des Portes de Bretagne,
Mediapilote, freepick.com.

